

***HISTOIRE***  
***de***  
***MARIZY***

**Henri LANEYRIE**

## Historique concernant MARIZY

J'ai pu rédiger ces notes en compulsant les archives de la Côte d'Or, de Saône et Loire, les registres paroissiaux, les délibérations communales et des archives de famille.

Outre le château du Brouillard et sa seigneurie, il existait sur la commune d'autres maisons nobles, Méré et son moulin, les Fossés, le Pont ou subsistent quelques maisons anciennes. Nous connaissons seulement les noms des possesseurs de ces maisons, mais nous n'avons retrouvé aucun papier les concernant.

Les archives concernant la seigneurie du Brouillard ont échappé en partie à la destruction parce qu'elles rejoignirent celles du duché à la mort de la dernière descendante de la famille du Brouillard dans le courant du quinzième siècle.

Henri Laneyrie

*1934-1978*

Depuis des siècles, Marizy est un village dans une étroite vallée, sillonnée par un ruisseau, dominée par des forêts, des cultures et des prés.

Le nom du lieu Marizy ne dérive certainement pas du mot latin marais. Il peut être celui déformé d'un riche propriétaire gallo-romain. Ne proviendrait-il pas d'un groupe d'ibériens, les plus anciens habitants connus de la Gaule, peu à peu refoulés par les Celtes, dont les ligures formaient une branche. Il est possible qu'une partie de la tribu ligure des MARISI, éleveurs et cultivateurs de la Gaule Cisalpine, soit arrivée dans ce lieu, d'étape en étape, fuyant les romains. Le S latin n'est pas une objection, il a souvent donné la prononciation Z en français. Ces migrations de peuples ou de tribus seront fréquentes, telle celles des Gaulois qui fondèrent la Galatie en Asie Mineure.

La première agglomération ne fut pas celle du site actuel. Elle occupa d'abord le vaste emplacement connu actuellement sous le nom romain de Montchappa, sur la hauteur, au milieu des bois et proche d'étangs importants. On était loin des passages fréquentés, en sécurité. La glandée fournissait une nourriture appréciable aux porcs demi-sauvages, les étangs, le poisson et le gibier d'eau. Le bois fournissait le combustible en abondance et un matériau de construction.

Dès la conquête romaine, la région se transforma. Dans les vallées se construisirent de spacieuses villas, propriétés de romains ou de gallo-romains ; il en existe des vestiges à Ballore. Il est possible qu'au lieu appelé « Le Brouillat » ou à Méré, il en ait été de même.

A part une charte, dont fait mention au dix-huitième siècle Courtépée, charte où il est fait mention du hameau d'Arfeuille, il n'existe pas, à notre connaissance, de document sur Marizy avant le douzième siècle.

### ***1 100 à 1 200***

L'histoire certaine et écrite de Marizy commence au douzième siècle. A cette époque, existe le château avec son moulin et sans doute, son four banal. Sur une éminence voisine, proche du château, se dresse une chapelle dédiée à Saint Pierre, le premier lieu de culte sans doute ; elle était entourée d'un cimetière.

La chapelle en ruine se voyait encore au début du dix-huitième siècle. Au plus tard dans le cours du siècle, fut bâtie la vieille église romane. Ce furent les moines bénédictins de l'abbaye de Saint Benoit sur Loire, établis au prieuré de Perrecy qui la construisirent. Elle fut dédiée à Saint Pierre puis à Saint Bonnet, mort à Lyon en 710 et qui donna son nom à plusieurs pays voisins. Les seigneurs y accolèrent leur chapelle, dédiée à Saint Georges, leur patron.

Il est fort possible que des moines de Perrecy aient desservi l'église ; ils étaient établis à Perrecy depuis l'an 876, le comte Eccard, neveu de Charles Martel, leur ayant fait don de sa terre de Perrecy.

Bien plus tard en 1291, il est fait mention du prêtre Jean, curé de la paroisse.

## 1 200 à 1 300

<u>GERAD de SAINT PREJET</u>	et	<u>X</u>	, son épouse
HUGUES		BEATRIX	
ep Agnès de MORNAY		ep. Hugues de MARIGNY	

Hugues, seigneur de Marizy, est chevalier.

En août 1264, il possède une partie du pays, depuis la rivière de Marbre ou Marbré, sortant de l'étang Marbré (aujourd'hui étang Comté) jusqu'à Champvent, La Guiche, Le Rousset, en prés, terres, bois, étangs, rivière. Il reconnaît les tenir en fief de Hugues IV, duc de Bourgogne, moyennant la somme de quarante livres.

Hugues a pour épouse dame Agnès de Mornay. Ils ont deux filles : Yolande et Marguerite et un fils Huguenin.

Hugues de Marizy a une sœur, Béatrix. Elle a épousé Hugues, dit cleric, seigneur de Marigny, dont une partie du château existe toujours à Marigny. Il a des biens à Marizy, sans doute par suite de son mariage.

Deux autres seigneurs ont des possessions dans notre pays : Gérard de Communes (dont le château existe ) et les de Thélis (ou de Thil).

La population doit être alors peu importante (n'oublions pas les hommes partis en croisades). C'est pourquoi en 1275, ces trois seigneurs font proclamer à travers le pays, assez loin sans doute, que ceux qui le désirent peuvent venir s'établir dans leurs bois et les défricher partiellement. Ils auront le droit d'y couper tout le bois nécessaire pour bâtir leurs maisons, clore leurs héritages et se chauffer. Ils paieront annuellement sept sols viennois, un bichet d'avoine et une poule. Ils verseront en outre au prévôt un quart d'avoine pour ceux qui ont des bœufs et un demi-quart pour ceux qui n'en ont pas. Ce prévôt, fonctionnaire du seigneur, est chargé de faire régner l'ordre ; il est aussi percepteur, juge, chef d'armes.

Ces droits sur l'usage des bois seront reconnus aux paroissiens de Marizy (et aussi Le Rousset et Pouilloux) par plusieurs décisions de justice jusqu'à la Révolution, et sont à l'origine, des bois communaux actuels.

Ainsi furent défrichés des terres sur Marizy et les paroisses environnantes.

Nous ne connaissons pas la date de la mort de Hugues de Marizy, probablement en 1278 et pas au delà. Il fut inhumé en la chapelle de l'église et sa pierre tombale existait encore à la révolution.

Il avait marié ses deux filles, Yolande à Hugues de Lessertot, seigneur du voisinage et Marguerite à Jean du Brouillard, d'une famille noble de l'actuelle Côte d'Or. Son fils Huguenin ne semble pas avoir été marié et mourut sans postérité vers 1320. 2

La seigneurie de Marizy et son château vont donc revenir à Jean du Brouillard qui donnera son nom au château, qui deviendra par déformation « Le Brouillat ».

A la mort de son époux, Agnès et les siens se placèrent sous la suzeraineté d'un important seigneur, Jean , seigneur de Chateauvilain et Luzy. Par la suite, elle se remaria avec Raoul de Mons, chevalier, dont nous connaissons un fils, Guillaume de Mons, moine de Cluny, doyen de Saint Laurent de Semur en Brionnais. Marguerite eut toujours confiance en ce demi-frère : on le voit auprès d'elle dans toutes les circonstances importantes de sa vie.

En 1279, le duc de Bourgogne, Robert, donne à sa petite fille Béatrix, épouse de Robert de Clermont, fils de Saint Louis, un morceau de son duché qui forme le comté de Charolais.

A partir de cette date, nous ne savons plus rien d'Agnès, si ce n'est qu'elle fut inhumée auprès de son époux dans l'église de Marizy. La famille de Marizy disparaît du pays avec elle.

<u>JEAN du BROUILLARD</u>	et	<u>MARGUERITE de MARIZY</u>		
GUIOT	ELISABETH	HUGUES	JEAN	ALIX

Pendant tout le quatorzième siècle, les DU BROUILLARD seront les principaux seigneurs de Marizy. La branche de Marizy sera depuis longtemps éteinte que la famille subsistera toujours en Bourgogne. Dans notre bourg, elle donnera son nom au château fort qu'elle élèvera au lieu dit actuellement Le Brouillat. Sur une portion de l'emplacement s'élève actuellement une habitation rurale. De l'ancien château subsistait encore, il y a peu un caveau voûté, sans doute un ancien silo à grains, qui servit longtemps de prison communale avant le transfert des coupables à la prison de Charolles.

Sur cette petite colline vécurent pendant un siècle, ceux dont nous allons parler, lorsqu'ils n'étaient au service du duc ou dans leurs biens de la Côte d'Or actuelle

Jean et Marguerite du Brouillard eurent cinq enfants :

- Guiot, ou Guy sera l'héritier du nom, nous en reparlerons plus loin.
- Elisabeth, religieuse à Pralon
- Alix, religieuse à Pralon puis à Marcigny
- Hugues entra dans les ordres et fut moine à Vézelay
- Jean épouse Jeanne Vaucement.

Marguerite de Marizy, dame du Brouillard fut une femme de tête. De concert avec son époux Jean, dès 1285, elle agrandit son bien. En mars de cette année, elle achète, de Pierre de Thélis, une terre sise au Brouillard pour le prix de cent livres.

En 1291, Jean du Brouillard hérite de ses parents ; en avril 1295, il achète de deux habitants de Marizy, Jean Lombard, un homme franc et sa femme Bonne, une terre dite en Loret pour quatre livres dix sols.

Jean du Brouillard, outre la terre de Marizy, possède des biens à Avallon : un hôtel et des biens à Fixin et Corgengoux.

En 1305, il achète de concert avec son oncle Huguenin de Marigny et son cousin Guillaume de Marigny la coupe du bois des « Brosses » pour douze années.

Il obtient du duc de Bourgogne, Hugues, la permission de fortifier sa maison du Brouillard, à condition qu'elle soit « jurable et rendable au duc ».

Ce fut certainement un événement considérable pour lui. Malheureusement il n'est rien resté de ce château fort.

A la même époque Yolande, sa tante, veuve de Hugues de Lessertot, remariée à Ozanne Bruslé, possède Sanvernes et a sa maison fortifiée à Marizy (peut être au Pont). 3

Hugues du Brouillard, le moine de Vézelay, abandonne sa part de bien à ses deux frères Jean et Guy, sous la seule contrainte de lui verser annuellement une rente viagère de seize livres à prendre sur les tailles du Brouillard.

A cette époque, 1319, nous connaissons à Marizy, outre Jean Lombard et sa femme Bonne, Petit des Brosses et ses deux fils Jean et Guillaume, tous hommes francs.

Vers l'an 1320, meurt Huguenin de Marizy, le beau frère ; Yolande, la belle sœur est chargée du partage des biens du défunt.

Jean du Brouillard meurt peu après fin 1320 ou début 1321.

Marguerite, sa veuve, se remarie bientôt à Henri de Thélis, possesseur de biens à Martigny.

Henri de Thélis, dit Quinard, est un veuf, père de deux enfants : Agnès et Guillaume. Sa fille Agnès, il la donne en mariage à Guiot du Brouillard, le fils de Marguerite, alors écuyer de la chatellenie de Semur.

Au début de 1322, Marguerite perd son second mari Henri de Thélis. Elle doit régler la succession avec son beau-fils Guillaume de Thélis. Le père Guillaume de Mons et le Père de Thélis, doyen de Frontenaut, sont chargés de l'arbitrage.

A cette occasion, elle fait des libéralités à l'abbaye de Cluny et le prieur Frère Jean lui écrit pour la remercier en l'assurant des prières de la Maison et de l'Ordre de Cluny.

A cette époque, elle possède la maison de Mailly, terre, vigne, prés depuis Charolles jusqu'à Martigny.

Elle semble assez dure pour ses « hommes de bois » qui l'assignent en justice ainsi que Jean de Viry pour les excès commis à leur égard.

Guiot du Brouillard, son fils, lui donne bien des inquiétudes :

- en 1332, il est en procès avec son demi-frère Guillaume par devant le bailli de Mâcon. Dépensier, il paie péniblement un cheval acheté cinquante huit livres à l'abbaye de Cluny.

- en mai 1333, la partie de la terre du Brouillard lui appartenant est saisie ainsi que les biens personnels qu'il possède à Avallon.

Marguerite lui donne la maison qu'elle possède à Marizy avec ses dépendances.

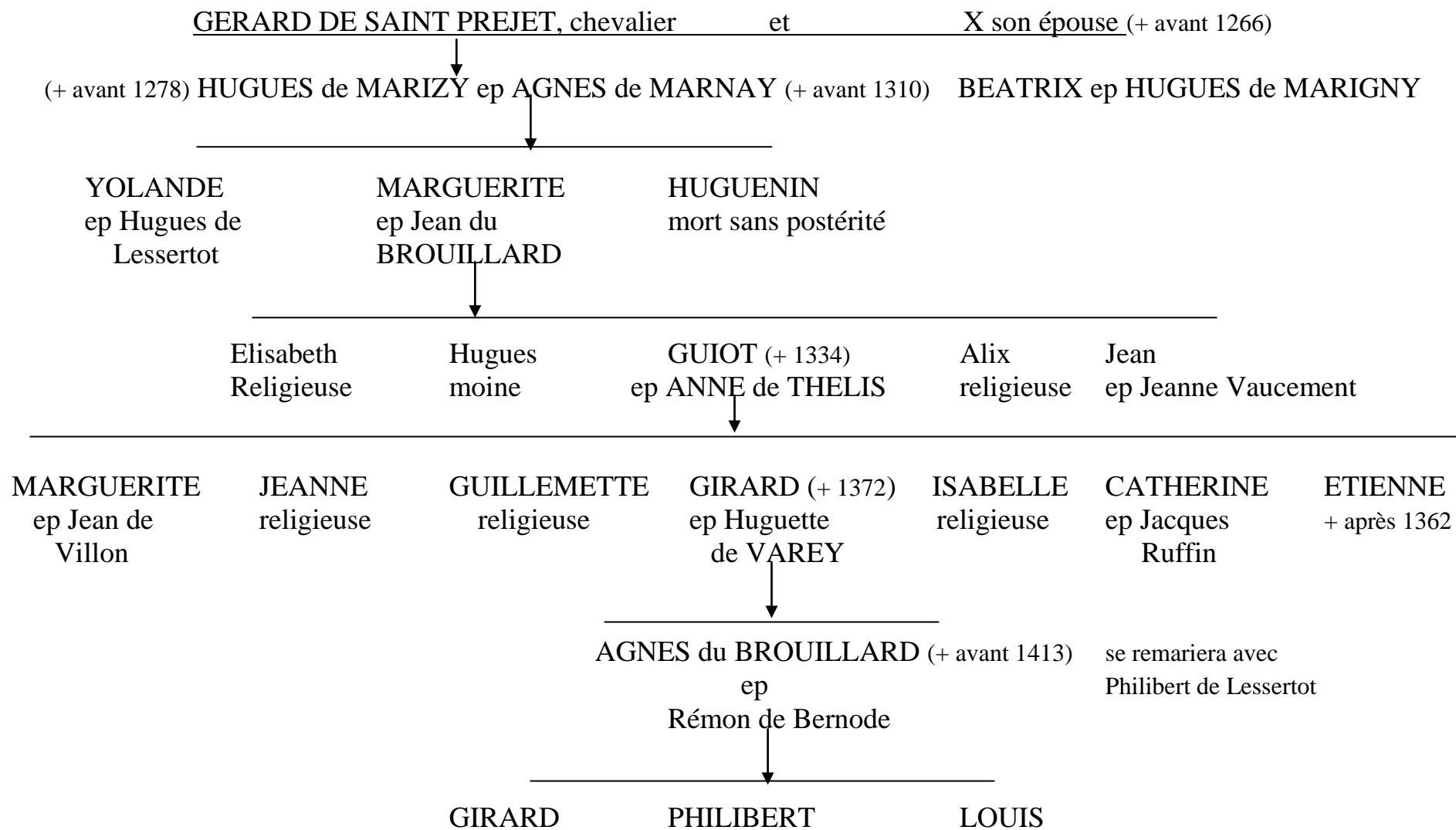
A cette époque, elle fait son testament : elle fait plusieurs legs aux églises de Marizy, de Vic-sous-Thil et de Fixin ; elle constitue ses deux fils Jean et Guiot du Brouillard, ses héritiers et lègue à ses deux filles Alix et Elisabeth, religieuses alors à Pralon, la somme de quarante livres. Elle veut être inhumée dans notre église près d'Agnès, sa mère. Les Pères Guillaume de Mons, Guy d'Antilly, prieur de Donzy, Guy de Sauvement, prieur de Talin, puis Philibert et Hugues de Lessertot, ses cousins, un clerc Jean de Montboin et noble Jean d'Antilly, sont chargés de veiller à l'exécution de ses ultimes volontés.

Ses affaires mise en ordre ne l'empêchent pas de vivre. Ce fut son fils Guiot, chevalier qui mourut le premier à la fin d'avril 1334 après être parvenu à un arrangement amiable avec son demi-frère Guillaume de Thélis.

Après sa mort, Marguerite rachète la partie de la terre du Brouillard saisie et vendue à Guillaume de Commune pour le prix de cent livres. Auparavant, elle avait obtenu du duc de Bourgogne la mainlevée des biens de Guiot saisis à Avallon au bénéfice d'Agnès de Thélis, la veuve.

Marguerite de Marizy, dame du Brouillard, mourut vers 1336 et dut être inhumée dans l'église de Marizy.

## Familles de MARIZY et DU BROUILLARD (1240 à 1413)



Dans la seconde partie de ce siècle, plusieurs donations furent faites à notre église, dont l'étang de la Cure.

GUIOT du BROUILLARD

et AGNES de THELIS

Girard Etienne Marguerite Jeanne Guillemette Isabelle Catherine

Nous avons fait la connaissance de Guiot du Brouillard en parlant de sa mère et nous avons vu qu'il laissait en mourant une situation financière assez embrouillée.

Sa mère commence à assainir la succession.

Agnès de Thélis, la nouvelle dame du Brouillard reste veuve avec sept enfants. Elle saura défendre son héritage, défendant ses intérêts et ceux de ses enfants :

- son fils Girard est alors damoiseau de la dame de Beaujeu
- Etienne vit encore en 1352 c'est tout ce que nous savons
- Jeanne est religieuse à Saint Jean d'Autun
- Guillemette, religieuse à Beaujeu
- Isabelle, religieuse à Rougemont
- Catherine épouse de Jacques Ruffin damoiseau

Le futur chef de famille sera Girard qui épousera Huguette de Varey.

En 1337, il est fait mention de biens appartenant à dame Agnès à Mailly, Yguerande et Saint Martin de Vaux en Autunois.

En 1338, des biens de son beau-frère Jean du Brouillard sont vendus à Avallon sur la requête de deux bourgeois de Meaux auxquels il devait quatre-vingt livres ; la vente atteint trois cents livres ; il semble bien que Jean et sa femme Jeanne Vaucement sont décédés.

En 1340, dame Agnès vend à Jean Loat, Pierret Laquaille et Huguenin de Buset, paroissiens de Marizy, la coupe des bois de Marizy moyennant deux cents livres qu'elle emploiera, dit le contrat, au paiement des dettes de son époux. Ceci nous prouve que la paroisse jouit d'une certaine prospérité en ces treizième et première partie du quatorzième siècle.

Cette même année 1340, elle nomme un prêtre, Jean Dessaron, son procureur, dans tous les procès qu'elle peut avoir, pour plaider, transiger ou en appeler. En juin 1344, elle reçoit quittance de frère Jean, procureur de la Maison de Saint Jean de Jérusalem d'une somme de vingt livres : son époux a-t-il été en Terre Sainte ?

En 1349, une terrible épidémie s'abat sur la Bourgogne : peste bubonique venue d'Asie ; le Charolais ne fut pas épargné.

En 1352, dame Agnès qui demeure à Marizy fait de grands arrangements de fortune avec son fils Girard, âgé de plus de seize ans, tant en son nom qu'au nom de ses six autres enfants. Elle donne à Girard la moitié de la terre de Moliène (Yguerande) et Girard lui cède trente livres de rente.

Vers cette époque, il est fait partage entre elle et Girard son fils des biens laissés par Guiot du Brouillard. A savoir :

la terre de Marizy appartiendra à la dite Agnès pour emplacement de sa dot, exceptés les trente livres citées plus haut. Girard aura à perpétuité la terre du Brouillard, la maison d'Avallon, biens et dépendances seront partagés par moitié ainsi que l'étang des Terres. Agnès paiera les pensions d'Isabelle et de Guillemette, religieuses et Girard paiera la pension de sa sœur Jeanne religieuse à Saint Jean d'Autun.

Autour de la Saint Denis 1353, Girard, toujours damoiseau épouse Huguette, fille de feu Jean de Varrey et d'Huguette de Saulin, dame des Fossés de Marizy. Huguette est sa cousine, petite fille de Guillaume de Marigny, seigneur de Varrey (ou de Vayre).

Dame Agnès se sent-elle menacée par quelque puissant voisin ? Le fait est qu'elle demande la protection du roi : le 24 juin 1354, le roi Jean Le Bon prend sous sa protection spéciale, par acte royal, Agnès de Thélis « dame du Brouillard et en partie de Marizy ».

A partir de cette époque, dame Agnès disparaît de l'histoire de Marizy.

GIRARD du BROUILLAT

et HUGUETTE de VARREY

## AGNES

Girard du Brouillat a épousé en 1353 sa cousine Huguette de Varrey, ou de Vayre (ou viry ?). L'épouse reçoit en dot une somme de trente livres, assignée sur plusieurs héritages situés en la paroisse de Viry et de Marizy.

La même année, Girard fonde un anniversaire au prieuré de Perrecy « tant pour le remède de son âme que pour celles de ses parents » moyennant une rente de vingt livres tournois.

A cette époque, le comté de Charolais change de mains et passe au comte Jean d'Armagnac par son mariage avec la fille de Jean de Bourbon, comte de Charolais.

En 1355, le roi Jean le Bon convoque la noblesse en armes à Beauvais, mais il se fait écraser et il est fait prisonnier à la bataille de Poitiers. Les Anglais ravagent la Bourgogne, mais ils ne semblent pas être venus dans notre région ; le duc les éloigne moyennant une rançon.

Il est possible que Girard ait pris part aux combats car il est chevalier et chatelain de Mont Saint Vincent en 1357. Il gère bien ses possessions.

Cette même année 1357, Jean de Varrey, son beau-frère, lui donne en gage pour vingt-cinq ans, un étang et un moulin, sis entre l'étang des terres et l'étang Saint Pierre de Marizy, moyennant soixante dix florins en déduction de cent florins qu'il lui devait.

En 1363, il achète en rente viagère les biens de Robert de Buxière ; ce dernier a-t-il un regret de la vente ? Qu'à cela ne tienne Girard se départit en 1365 « de toute donation, procès et prétention » ... moyennant deux cents florins et pour payer cette somme, Robert donne à Girard la terre de Bos, en la paroisse de Mornay.

A Philibert de Lessertot, son parent, il achète une terre à Montcenis moyennant une rente de six livres.

En bon bourguignon, il apprécie le vin : son parent de Thélis lui donne quittance (1365) de « sept années » de vin moyennant quarante-deux réaux d'or. En ces années, Marizy à l'écart des communications, ne semble pas avoir souffert des bandes des Grandes Compagnies, formées de soldats-pillards anglais et français, répandus dans le Brionnais. Duguesclin va les décider à le suivre en Espagne dans une sorte de croisade contre les Maures.

En 1364, Jean de Varrey, le beau-frère de Girard, bâtit une maison sous le Pont de Marizy, qui est peut-être celle très ancienne existant encore. Girard emprunte sept cents florins au lieutenant de Charolles Raymond Aymery, époux de Marguerite de Marigny, sa parente, mais en mars 1368, il lui en rembourse cinq cents en présence de Guillaume de Roch bailly de Charolles, chevalier.

En 1369, son beau-frère Jacques Ruffin et sa sœur Catherine ainsi que son autre sœur Jeanne, religieuse, lui vendent leur part et portion de la terre de Monpretier (Martigny ??)

Autour de ce temps, on ne sait pour quelles raisons Girard entra en guerre particulière contre Cluny avec son compagnon Regnaut de la Tour de commit des déprédations. Le monastère en appela au roi. Il dut certainement faire acte de repentir et le roi Charles V lui pardonna par acte « d'abolition-Paris octobre 1369 ».



Les années passent ; Girard sent venir la mort. Le lundi avant la fête-Dieu, il assigne par lettre la dot de six cent florins d'Huguette de Varrey, son épouse sur la maison forte, terres et seigneurie de Marizy, de plus par testament il lui donne son clos de vigne de Montigny avec la maison par lui acquise de Robert et Guiot de Recey pour en jouir sa vie durant. Il meurt fin 1372 ou début 1373.

Il laisse pour héritière sa fille unique, AGNES, qui n'est pas encore mariée.

A cette époque, le second seigneur, possesseur de biens sur Marizy est le beau-frère de Girard, Jean de Varrey. Il déclare tenir en fief du comte de Charolais sa maison des Fossés, avec la grange, le moulin et la rivière située juxte la maison et y attachant ; toute la terre appelée de Roche, la maison que tient Huguette fille de feu Beaullesy, située juxte la rivière du Pont, la maison des nommés Maregliez, juxte le cimetière de Marizy, du côté de bise, deux autres maisons, quelques meix mainmortables, l'étang neuf avec son moulin, les censives des bois des Brosse et généralement tout ce qu'il a entre la rivière dite Arconce, coulant depuis le grand étang de Fussy et les bois et le Sauvement et la paroisse de Martigny.

Philibert de Lessertot possède Sanvernes.

Le seigneur de Communes possède des bois depuis la rivière de Marbre jusqu'à la maison forte de La Guiche et quelques petits héritages.

Mais revenons au château du Brouillard où Huguette de Varrey, dame du Brouillard reste veuve avec sa fille Agnès, âgée de dix-sept ans environ. On dit alentour, qu'elle a dessein de la marier à un riche bourgeois de Paray le Monial, moyennant de l'argent. A cette nouvelle, vraie ou fausse, deux jeunes écuyers du duché, Guiot de Saint Bonnet et Robert d'Aumois décident d'enlever la jeune fille .... peut-être consentante ? Ils gagnent en hâte le château de Marizy, enlèvent Agnès et l'emmènent à cheval jusqu'à la forteresse d'Amplepuis, où ils la donnent en garde à Guillaume de Beaujeu.

De là, Guiot de Saint Bonnet se retire chez le seigneur de Ternant dans le comté de Nevers. Là, se réunissent autour du seigneur Guillaume de Ternant, Guiot et plusieurs parents paternels d'Agnès. Guy leur dit son désir d'épouser leur cousine, tous l'approuvent. Il retourne sans retard à Amplepuis, l'épouse de son gré, d'après lui et ils demeurent huit mois ensemble.

Il essaie de gagner à sa cause dame Huguette qu'il a grandement offensée.

« Je ne veux rien entendre, lui fait-elle répondre, que vous ne remettiez ma fille en ma puissance ».

Guiot sait que dame Huguette et sa fille sont sous la protection du roi, auprès duquel elle a porté plainte. Il ramène donc Agnès. Sa mère la conduit aussitôt au comte d'Armagnac, la laisse en garde au bailli, jusqu'au retour du comte absent.

Ce dernier la donne en mariage au gascon Arnaud Rémond de Bernode.

Guiot de Saint Bonnet honteux et confus n'a plus qu'à fuir pour éviter la colère du Comte.

Il part combattre dans les armées du duc de Bourgogne et de l'amiral de Mer. En octobre 1377, il obtiendra de Charles V « abolition et rémission du crime » à cause des services rendus à sa Majesté en ses guerres.

Cette même année 1375, en remerciement, son gendre de Bernode tient quitte dame Huguette de « tout ce qu'elle a touché des revenus de Marizy et de tout l'argent qu'il lui a donné »

Un acte du bailli de Mâcon (1377) la maintient en la jouissance de la terre de Marizy sur laquelle sa dot de six cents florins d'or était assignée.

Le 21 octobre 1388, a lieu le partage des biens paternels entre elle et sa fille Agnès.

Dame Huguette continuera à gérer ses biens de Marizy, Martigny, Joux et ne décédera que dans les premières années du quinzième siècle (vers 1404).

Pour la première fois, en 1397, un recensement nous indique le nombre de feux (ou maisons), 147 feux dont 29 d'hommes francs et 118 d'hommes taillables.

En 1390, notre comté est passé des mains de Jean d'Armagnac en celles de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, moyennant 60 000 florins d'or.

AGNES du BROUILLARD épouse ARNAUD REMOND de BERNODE

Girard

Philibert

Louis

AGNES, la dernière des DU BROUILLARD de Marizy a épousé le gascon Arnaud de Bernode en 1375, après avoir vécu huit mois avec Guiot de Saint Bonnet ; le mariage religieux avec ce dernier fut certainement invalidé.

Arnaud va du Charolais en Armagnac, où nous le voyons séjourner, sans son épouse, en avril 1379.

En l'an 1400, une charte fixe les droits des habitants de Marizy et de La Guiche sur les bois dont ils réclamaient la propriété. Concession leur est faite « pour y champoyer, faire paître leur bétail dans tous les temps de l'année, comme aussi d'y prendre et couper du bois pour leur usage et chauffage, avec défense néanmoins de faire aucun trafic, ni vendre les dits bois ». C'est le droit d'usage en communauté, d'où l'appellation fréquente de communauté de Marizy.

Avec Huguette de Varrey, dame du Brouillard, avait disparu de l'histoire de Marizy le nom des Du Brouillard, dont le château jusqu'à sa destruction, et par la suite son emplacement conservera le nom sous la forme déformée de Le Brouillat.

Arnaud de Bernode mourut prématurément et Agnès, sa veuve épousa en secondes noces Philibert de Lessertot, chevalier, seigneur voisin.

Dès 1404, il semble que le château du Brouillard a été acheté par le duc de Bourgogne ou peu après.

Philibert de Lessertot, le second mari d'Agnès, mourut avant juillet 1413, année très fertile.

Nous entrons dans la période la plus sombre de l'histoire du Charolais. En 1411, Charles d'Orléans, gendre du comte d'Armagnac, envahit le Charolais mais notre région semble épargnée (en la nuit de l'épiphanie 1412, naîtra Jeanne d'Arc).

Le 4 juillet 1414, les seigneurs du Charolais, dont la compagnie du comte Girard de La Guiche vont grossir les troupes du Duc.

En 1416, la seigneurie du Brouillard se trouve entre les mains de la famille de Varrey pour peu de temps.

Les trois fils d'AGNES du Brouillard, Girard, Philibert et Louis de Bernode sont tous trois seigneurs de Montmort et de Lessertot.

Louise de Charcaire et son fils Pierre de Varrey sont dits dame et seigneur du Brouillard et des Fossés. Tous deux font donation d'une rente de vingt sols à l'église pour qu'une messe soit dite annuellement à l'autel de Saint Georges devant lequel ils veulent être inhumés.

En 1425, Guillaume de Varrey, damoiseau, fils ou frère du précédent, est seigneur du Brouillard et des Fossés.

De 1419 à 1445, le Charolais aura à souffrir des Armagnacs, mais surtout et plus cruellement des écorcheurs.

Ces derniers, après le traité d'Arras, qui scelle la réconciliation du roi Charles VII et du duc de Bourgogne, anciens soldats de l'armée royale surtout, se forment en bandes de plusieurs milliers d'hommes, ayant à leur tête, non seulement des bandits, ou des chevaliers d'aventure, comme Rodrigue de Villandrando, mais des seigneurs français de la plus haute noblesse comme de Chabanne et ce batard de Bourbon dont la cruauté est légendaire.

En janvier 1433, Rodrigue de Villandrando prend d'assaut Mont Saint Vincent mais il se fit prendre par le Duc dans le château de Chaumont ; celui-ci le fit pendre avec une centaine de ses compagnons d'armes.

Mais les écorcheurs reparaissent bientôt. Au début de 1438, le lieutenant du batard de Bourbon, TEMPETE, ravage Perrecy ; Antoine de Chabanne y reviendra

En février 1438, ROBIBET, TOURNEBOULE et LE LOUP, avec trois cents hommes, pilleront le Sauvement, violeront les femmes, saccageront les église de Ciry et de Pouilloux, violeront tant une fillette de dix ans qu'elle en mourut. Il gâtent et brûlent tout. La famine et la peste suivent ces bandits.

En octobre 1438, le bailli du Charolais est à Mont Saint Vincent : il écrit que les écorcheurs sont toujours dans la région et le 1<sup>er</sup> mai 1439, il y installe de l'artillerie pour empêcher l'investissement.

Saint Bonnet est pillé pendant neuf jours, en février 1444, soixante maisons brûlées ; il en restera trois. Un enfant de douze ans, fils de Julien Meschin est suspendu dans l'église, les bandits allument de la paille en dessous et lui grillent fortement le dos parce que son père n'apporte pas assez vite sa rançon.

Le seigneur de Ballore, Claude de Saint Julien, sauve sa terre en recevant les écorcheurs en son château.

Enfin, cinquante seigneurs et leurs hommes, sous la conduite du maréchal de Bourgogne, les chassent et les massacrent et courant 1445, on n'en entend plus parler.

Du sort des habitants de Marizy pendant ce quart de siècle, nous ne savons rien, mais ils eurent certainement beaucoup à souffrir.

Trente ans plus tard, en 1475, un nouveau recensement donne 79 feux (ou maisons) au lieu de 147 feux en l'an 1397. En 78 ans, 68 foyers ont disparu malgré les reconstructions ; le bourg ne comprend que cinq foyers. Le château n'est plus demeure seigneuriale : sans doute en partie ruiné. Ses pierres formeront les nouvelles constructions d'alentour et les nombreuses clôtures des pâturages.

En 1445, la seigneurie est au Duc et gérée par le bailli du Charolais, Claude de Tonnerre.

Voici quelques noms d'habitants, à cette époque : Perrot le Robert, Perrot Bertet, Clément Guignon, meunier au Pont, Perrot Griveau, Guillaume Maillart, Jean d'Orgeval, Guillaume d'Orgeval.

Le 1<sup>er</sup> juin 1470, Jean des Molayses établit une fondation de trois messes dans l'église.

Les trois frères de Bernode, fils d'AGNES du Brouillard, ont définitivement disparu de l'histoire de Marizy au milieu du siècle. En 1457, un bail à cens est passé par Girard de la Faye, bailli du Charolais au nom du Duc, à cause de sa terre du Brouillard ; par ce bail, il cède à Jean Raton, paroissien de Marizy, les places de deux étangs ruineux, l'étang de Laule et l'étang de Maguienche.

En 1477, Charles le Téméraire fut tué devant Nancy et le duché passe au roi Louis XI ; Charles d'Amboise fut nommé gouverneur de la Bourgogne ; les châteaux forts, très nombreux en Bourgogne, sont presque tous rasés.

L'hiver 1490 fut très rigoureux et une procession de 127 paroisses vint implorer Saint Lazare à Autun ; les blés tallèrent fortement au printemps et la famine fut écartée.

En 1493, le comté de Charolais est rendu par Charles VIII à Philippe d'Autriche fils de Marie de Bourgogne, à charge de le tenir en fief du roi. Cette restitution créera un état de fait mal défini jusqu'à Louis XIII.

## **Marizy de 1500 à 1600**

Le 18 janvier 1503, l'archiduc d'Autriche, comte du Charolais, cède ses droits seigneuriaux à Marizy, par don, à Philibert Devers, dit La Mouche, son conseiller et chambellan, avec pouvoir d'en disposer en faveur d'un de ses fils, en considération de ses services. Il lui donne et cède le village, château, terre et seigneurie de Marizy avec bois vignes, prés, moulins, mainmortes à charge d'en faire foi et hommage à l'archiduc.

Dès cette époque, un grand changement se fait : châteaux en ruines, seigneurs besogneux ; le paysan grandit, des affranchissements nouveaux accroissent ses rangs. Pour répartir, recueillir l'impôt de la taille, la royauté confie dans chaque paroisse à l'assemblée des habitants le soin d'élire ses collecteurs.

Vers 1560, Henri II rentre dans tous les droits royaux du Comté de Charolais et nomme un lieutenant général du baillage et pourvoit à tous les offices.

Du début du siècle à 1562, la France, celle des bourgeois comme celle des paysans est à l'aise.

En 1565, une nouvelle sentence maintient les habitants de Marizy dans leurs droits d'usage sur les bois.

En 1575-1585, nous connaissons à Marizy, Claude, Philibert et Antoine Tatin, Jean Viret, Bertet.

En 1582, Françoise de Brette est dit seigneur du Brouillat. A cette époque, dame Anne de Vauldray, princesse de sang, baronne de Mont Saint Vincent, possède des biens sur Marizy.

Les curés de cette époque se nomment :

- en 1500, messire Lassuire
- en 1511, messire Philibert Bonnot
- en 1526, messire Philibert Sériller
- en 1574, messire Etienne de Chatillon
- Des fondations de messes et de prières sont faites en 1503, 1512 et 1516.

Les guerres de religion ne semblent pas avoir atteint notre petit pays. Toutefois, ils furent certainement troublés et inquiets des nouvelles du voisinage. Les habitants de Saint Bonnet et une partie de ceux de La Guiche se réfugièrent en avril 1593 au château de Chaumont pour se protéger des troupes du baron de Thianges et La Clayette. Ils assiégèrent dix jours le château de Dondin où des troupes royales tenaient garnison et tirèrent plus de deux cents coups de canon nous conte le vicaire Grey de Saint Bonnet. Les ligueurs revinrent à l'attaque en juillet suivant, et après huit jours de siège et avoir tiré cent vingt coups de canon ouvrirent une brèche et prirent le château d'assaut. Le capitaine de Salon et plusieurs de ses soldats furent tués dans la lutte. Les autres défenseurs furent emmenés prisonniers et le château en partie démoli.

Henri IV rétablira l'autorité qui n'existait plus depuis la mort du roi Henri III.

## **Marizy de 1600 à 1700**

En 1612, la famille De Brette est toujours seigneur du Brouillat et des Fossés ; en 1660, ce sera Gédéon de Brette marquis du Cros. Les de Brette n'habitent pas Marizy. Gédéon a loué la terre à Jacques Delorme de Perrecy, mais celui-ci lui devant quatre milles livres, il fait saisir le débiteur.

En 1672, est installé au Brouillat (on ne dit plus le Brouillard) maître Magdelon Chèze, notaire ; il est fermier de la terre du Brouillat et de la baronne de Mont Saint Vincent. Le possesseur de la terre est Paul de ... seigneur de Vouvry, Bruillat, Fossés et autres places.

Dans la première moitié du siècle s'installèrent dans la paroisse deux familles qui y joueront un rôle notable : Les Auloy au Pont et les Bouteloupt aux Tatins, qu'ils achètent des frères Tatin. Les Boutepoupt étaient originaires de Mont Saint Vincent.

Les curés de la paroisse, pendant ce siècle seront :

- après messire Etienne de Chatillon
- en 1613, messire Claude Juif
- en 1623, messire Etienne Mochet, dit aussi Mouchet
- en 1627, messire Benoit Perrin
- en 1652, messire Pierre Flajollet
- en 1656, messire Claude Bonnin
- en 1694, messire Benoit Aumosnier

En 1639, Claude Sacgot et en mai 1645, Miland Galfot, laboureur à Volsin font des dons à l'église. En 1658, Philibert Daubert tisserand aux Apports et en 1667, Benoit Mochet, laboureur à Forges en feront d'autres.

En 1640, cent deux habitants sont imposables. On trouve à ce moment onze propriétaires.

En 1652, Antoine Berthier, laboureur, est affranchi de la taille et mainmorte par rachat.

De cette époque, nous connaissons encore, Philibert Desmurs, tisserand, Sébastien Beaubernard, Jean Laussot, Abel de la Roche, Caude Mouchet, Claude, Etienne et Jean Godin, Antonin Dutrambly, François Lavigne, Desmolaize, Jacques Bossuet, Pierre Boussaud, Claude Devillars, etc.

Le collecteur des deniers royaux, marchand est Abel de la Roche, peut être apparenté aux Alacoque.

Les juges de la seigneurie de Marizy, le Brouillat et les Fossés seront Guy de Laugerette, notaire royal à Mont Saint Vincent, puis Philibert Rey, notaire à Mont Saint Vincent.

Me Philibert Boueloupt est greffier de la dite seigneurie et aussi notaire à Marizy.

François Chèze est chirurgien, assisté de De Mussy, son gendre.

De ce siècle, date de la construction de la maison Desmolaise, toujours existante.

En 1684, il nous est dit que le moulin du Brouillat dépend toujours de la seigneurie ; les justiciables de celle-ci sont tenus d'y faire moudre leur grain ; plusieurs sont condamnés à une amende pour l'avoir oublié.

Les auberges-hôtels ne manquent pas au bourg : l'enseigne du « Mouton d'Or » est tenu par la veuve Desbordelle, il y a l'hôtel Mouchet, celui de Bossuet.

Les saisons se font mal de 1692 à 1700 : de sept sols la mesure, l'avoine montera certaines années à dix-neuf sols.

Abel de la Roche, l'un des notables de la paroisse, marié à Jeanne de Vouvry, mourra au début de 1686 en laissant trois jeunes enfants. Il fut en plus de sa charge de collecteur, procureur d'office et justicier total des terres et seigneuries de Marizy, du Brouillat et des Fossés. Sa charge consistait à surveiller la rentrée des impôts, le four banal (où l'on devait cuire le pain) et sa clientèle, à faire pourvoir de tuteurs les mineurs dont les parents viennent de décéder. Il assistait dans ce cas aux inventaires des biens. Il ne rendait pas lui-même la justice, ce rôle incombait au juge de la seigneurie, mais il faisait citer.

Disons, pour finir ces notes sur le XVIIème siècle, ce qu'était l'ameublement à Marizy.

Commençons par celui d'Abel de la Roche : trois tables de chêne avec leurs bancs, un armoire, deux coffres de chêne, trois aises en chêne servant de table, quatre lits garnis avec couvertures et rideaux de toile teinte, deux lits en chêne non garnis, un métier à tisser, deux pétrins.

Le linge consiste en les effets de la veuve et des enfants sans désignation, puis en quatre draps, dix-sept aulnes de toile, trois nappes de toile, six serviettes ouvrées (disons que la veuve a du dissimuler une partie du linge).

Les ustensiles comprennent : deux crémaillères à dents, un landier, une pelle en fer, quatre plats, cinq assiettes, quatre écuelles, deux tasses, sept cuillères, une pinte, une salière, toute cette vaisselle en étain ; deux brocs de fer avec poches, un chandelier et un bassin de cuivre, deux chaudrons, deux poêles, un lèche-frites, une écumoire, une lampe, une assiette en fer.

Autre inventaire, celui-là d'un laboureur, du hameau « Chez Poullez » : une table en chêne avec bancs, une maie à pétrir, un lit garni avec couvertures et draps, deux coffres en chêne, quelques assiettes et cuillères, deux crémaillères, deux pots en fer, un chaudron, deux poêles, deux poches.

Dans tous les inventaires consultés, nous avons trouvé une seule armoire. Ne parlons pas de l'argent et des bijoux, certainement dissimulés.

## **Marizy de 1700 à 1800**

Le mobilier est de peu d'importance dans notre campagne. Une seule armoire chez l'un des plus fortunés ; le rangement du linge et des différentes archives se fait dans des coffres de chêne ; il n'est fait mention d'aucune horloge dans les inventaires. Aucun châtelain n'habitait la paroisse, il n'existe aucun inventaire de château. Il faudra attendre la fin de ce siècle-ci pour voir apparaître armoires et horloges. La révolution, en dispersant le mobilier des châteaux, améliorera le mobilier des plus riches ruraux, et l'on rencontrera avec surprise de beaux meubles dans des intérieurs assez simples.

Autre remarque : depuis la pacification du pays par Henri VI, notre paroisse semble avoir vécu paisiblement pendant le dix-septième siècle ; ce n'est pas la richesse, mais on n'est plus pillé et massacré !

Les curés de ce dix-huitième siècle se nommeront :

- messire Pierre Alacoque (1706-1742)
- maître Nicolas Fricaud (1742-1785)
- maître Jean Cailler (1785-1822)

Nous parlons de chacun d'eux dans notre historique de l'église et de ses prêtres.

En 1708, il y eut une très faible récolte de grains, faisant suite à plusieurs années médiocres. Or le grain est à cette époque l'unique base de l'alimentation, la viande n'entrant que pour une faible part dans l'alimentation du peuple. Les bœufs sont avant tout instruments vivants pour le labourage et les charrois. Les pâturages sont médiocrement entretenus, la pomme de terre apparaîtra tardivement et elle est de très médiocre qualité.

L'hiver 1708 fut l'un des plus rigoureux que connut la région. « La misère de ce temps, écrit messire Raffin, curé de Saint Bonnet de Joux, fut causé par une gelée si grande qui surprit les blés qui avaient été tout détrempés dans leurs racines par une pluie presque continuelle, qu'elle faisait fendre les arbres les plus gros, qui arriva le jour des rois (6 janvier) et qui jeta le blé dans un prix où on ne l'avait encore vu de mémoire d'homme ».

Un curé de Leynes, en Maconnais, fait écho à son confrère du Charollais « Cette famine fut occasionnée par une violente gelée qui arriva le jour des rois 1709. Il avait plu et neigé les jours précédents. La terre était absolument imbibée de cette abondante pluie et neige fondue, lorsque le jour des rois, pendant vêpres, le ciel se découvrit, la bise survint, le froid saisit ceux qui sortaient des vêpres. Le froid augmenta tout le soir et encore plus la nuit. Le lendemain matin, on entendit les bois se fendre, les blés semblables au foin sec, la terre gelée fort profond ; quelques temps après, lorsque le dégel vint, on espérait que les blés n'auraient pas grand mal mais le soleil leur ayant donné dessus, ils devinrent noirs comme le charbon.

On reconnut alors le malheur public. Les usuriers fermèrent leurs greniers, les pauvres vécutent d'herbes, souffrirent et moururent en grand nombre. Ceux qui avaient de menues graines en semèrent, orges, fèves et blés noirs et jamais on ne vit même récolte plus abondante, mais six mois furent affreux ».

Les campagnes charolaises furent parcourues par des bandes d'affamés et de brigands, certaines fortes d'une quarantaine d'hommes, armés de fusils, de haches, de « longbois ». Des fermes et même des châteaux sont pillés, les voyageurs détroussés, et parfois il y a mort d'homme. Les tribunaux débordés se font impitoyables : la pendaison, les galères, le fouet, le bannissement, telles sont les peines appliquées aux voleurs que l'épidémie ne fauche pas aux prisons de Charolles, où elle fait de terribles ravages. Les arbres, aux carrefours des grands chemins, se couvrent d'étranges fruits : ce sont les corps des suppliciés qui se balancent jusqu'à « consommation » aux lieux de leurs forfaits.

Marizy ne fut certainement pas épargné, mais les registres paroissiaux susceptibles de nous renseigner sur cette époque ont disparu. A Charolles, petite ville de deux mille habitants, on compte certains jours neuf décès. A Marizy, en 1710, il y a 150 communiant, on en trouvait 500, vingt ans plus tôt : c'est la preuve de l'effrayante mortalité, l'épidémie accompagnant la famine.

Revenons un peu en arrière :

- en 1700, François Mollard est maître tonnelier, il mourra âgé de 82 ans en 1740
- Jean Chèze est apothicaire à Marizy et son père, chirurgien
- En 1708, Pierre Poncet, 66 ans est maître d'école
- En 1724, Hugues Rollet, notaire
- En 1732, Humbert Dessertaine, teinturier
- En 1740, Maistre, tanneur cordonnier
- En 1751, deux sages femmes, Benoit Marlin et Jacqueline Narboud
- En 1758, le sieurs Granier, chirurgien

Le 12 juin 1720, les terriers de Marizy, du Brouillat et des Fossés sont à Monsieur Joseph Durey de Sauroy, lequel les loue pour huit ans, en 1721, à Antoine Chavet, marchand à Ballore pour 2 140 livres par an, avec un cheptel d'une valeur de 7 000 livres ; Chavet sous loue, à son tour le 22 avril 1722 à Claude Fricaud de Marizy.

De 1724, nous avons la liste complète des habitants imposables, avec leurs noms, par hameaux, établie par Théophile Auloy, procureur-syndic et collecteur de la paroisse.

Le bourg compte 21 feux, le Loy 5, le Pont et Villars 8, Montboin 4, le Trembly Sury 6, Volsin 9, Arfeuille et Montferroux 5, Commugny et Forge 9, Les Apports et Méré 7, Sanvernes 7.

Vingt cinq imposables paient plus de quarante livres d'impôts ; le plus fortuné est Théophile Auloy du Pont qui paie quatre-vingt-dix livres.

De 150 communiant en 1710, la population est remontée à 300 en 1724 ; elle sera proche de 500 communiant en 1729 ; il y a donc eu de nombreuses naissances ; la population totale doit approcher 1 200 au total.

En 1715, trois croix furent érigées : la première, appelée croix Gossot, la deuxième, don de Benoit Meunier, sur la place de Volsin et la troisième, don de Jean Bouteloupt, sur la place des Terriers. Cette dernière existe toujours dans un champ. En 1737, une quatrième sera érigée aux Badeys : don de Marie Mouchet, veuve Fricaud, elle existe.

De 1752, toute une petite chronique agricole par le curé de Saint Bonnet :

« Cette année a été assez fertile pour le froment (la meilleure variété de blé) dans les lieux où il s'en cueille, pour les turqués (maïs) fèves, pois, orge et chanvre.

Mais la récolte de blé a été fort modique, ce qui a été occasionné par une chaleur trop précipitée qui a mûri tout à coup les blés sans leur donner le temps de se nourrir. Le prix du blé, mesure de Saint Bonnet a été de quarante sols et celui du froment de cinquante sols et les autres légumes à proportion. L'été, dans ces commencements a été fort pluvieux et néanmoins pas orageux. L'automne a été très beau, très chaud et sans pluie, accompagné d'une grande sécheresse jusqu'à l'entrée de l'hiver, ce qui a causé une grande difficulté de moudre. La récolte de vin a été des plus abondante, il y a beaucoup d'années que l'on en a fait une si copieuse. Les tonneaux ont été hors de prix et les plus vieux même, recherchés ».

En 1753, Marie-Claude d'Estang, veuve de Joseph Durey de Sauroy, rend foi et hommage à Mademoiselle de Sens, Elisabeth de Bourbon qui possède en fief la seigneurie de Brouillat et le comté de Charolais, que Louis XV lui rachète dès 1761. Un régisseur du roi est établi, à cette date à Mont Saint Vincent, toutefois, le duc de Cossé-Brissac (assassiné en 1792) est dit seigneur de Marizy et du Brouillat en 1787.

En 1762, demeure à Montboin, demoiselle Jeanne Rey-Demorande, bourgeoise ; elle lègue à sa sœur Reine, épouse de Me de Gommeret, notaire à Perrecy, la somme de mille livres.

Le 19 juillet 1774, un arrêt du Conseil d'Etat maintient les habitants de Marizy, Pouilloux, La Guiche dans leurs droits d'usage sur les bois (1 900 ha).

En 1786, meurent neuf enfants en mars.

A cette époque, un journalier nourri se paie dix sols la journée. Une servante, à l'année reçoit douze livres, six aulnes de toile (1m884 l'aulne) une livre de laine et les sabots.

Une vache vaut 60 livres en moyenne, une brebis 3 livres 4 sols, une vache avec son veau 69 livres 6 sols, une paire de bœufs 309 livres, un taureau 48 livres 6 sols.

Avant d'aborder la période révolutionnaire, nous allons évoquer plusieurs faits divers qui nous montreront que le vieux temps n'était pas toujours le bon vieux temps. Ils nous montreront aussi la violence des rancunes et des antipathies dans ce petit monde très replié sur lui-même.

En octobre 1753, les paroissiens de Marizy, Saint Romain, Champvent, Pouilloux sont mobilisés pour la chasse aux loups dans les bois sur ordre du Comte de Tavannes. Louis Pelletier, cabaretier à La Guiche veut en profiter pour régler un différend avec Claude Desbourdelle, marchand à Marizy. Il s'approche de lui, arme son fusil « Bougre de gueu, il faut que je te tue » Il le couche en joue plusieurs fois. Desbourdelle préfère fuir à travers bois et buissons. Son adversaire poursuit le froussard, l'atteint, le bourre de coups de crosse dans les reins « Bougre de gueu, si je savais que personne ne nous voit, je te casserais (sic) la cervelle ». Desbourdelle déposa plainte, nous ne connaissons pas le dénouement.

De nos jours, Marizy compte seulement une demi douzaine d'étangs de faible étendue. Il n'en était pas de même jadis. Au creux des vallons barrés par des digues, les nappes d'eau étincelaient au soleil ; le petit bourg, déjà arrosé par l'Arconce, était encerclé d'étangs.

Au dix-huitième siècle, l'étang de Saint Pierre, aujourd'hui asséché, étalait ses eaux en longue traînée sur près de cinq hectares. Alimenté en grande partie par un petit ruisseau, il avait vu autrefois tourner la roue d'un moulin ; il en restait des bâtiments ruineux. Sa chaussée était elle-même en très mauvais état, d'un entretien coûteux.

Cet étang était la propriété du seigneur Lessertot.

En 1750, il se trouvait à louer. François Aumonier, le père Aumonier, comme on l'appelait, marchand à Marizy, en acquit la jouissance, de communauté avec ses deux frères « à titre d'asservage perpétuel ». Cette location comprenait en outre deux boisselées (28 ares environ) de terre en dessous de l'étang.



Quelques années plus tard, en 1755, François Aumonier décida d'effectuer quelques réparations à son étang et de clore la chaussée et le petit terrain attenant, ce qu'il fit à l'aide de pieux, de bois et d'épines. Il écarterait ainsi le bétail du voisinage qui ruinait probablement la chaussée et dévorait le maigre pâturage.

Cette mesure, qu'il s'en douta ou ne s'en douta pas, devait être le départ d'une suite de vexations fort dommageables, mieux de haines. Vexations qui durèrent douze ans et haines qui eussent pu fort bien aboutir à un meurtre, comme nous allons le voir.

Peu de temps après cet aménagement, Aumonier trouva sa clôture détruite : les pieux arrachés et dispersés de côté et d'autre. Pour comble de malheur, il arriva une crue : les trous laissés libres par l'enlèvement des piquets s'emplirent d'eau, la chaussée minée fut emportée par les eaux ; plus de six cents poissons (pas perdus pour tout le monde) en profitèrent pour s'échapper.

A l'aube de la révolution, Marizy n'est pas un pays malheureux. Depuis longtemps la paix est complète dans la région et la terrible famine de 1709 ne s'est pas renouvelée. La population est de 1 040 habitants.

Les règnes de Louis XV et Louis XVI ont été heureux pour la paysannerie. Cet état de bien être permet au peuple de mieux voir les abus d'un régime qui ne répond plus à son temps ; droits désuets de cens, vastes domaines mal gérés, impôts draconiens sur le sel, biens conventuels, vie d'une partie du haut clergé, grades d'officiers dans l'armée pratiquement réservés aux nobles, etc. autant de sujets d'attaque faciles à exploiter par les mécontents dans un royaume gouverné par un roi faible et indécis, influencé par une épouse médiocrement intelligente.

Le 20 mars 1789, s'ouvre à Charolles l'assemblée générale des ordres du baillage. Les habitants de Marizy envoient Claude Bouteloupt et Nicolas Fricaud comme députés au congrès de Charolles en vue de la convocation des états généraux pour présenter le cahier de doléances de la commune. L'abbé Pocheron, curé de Champvent, fut nommé député suppléant, chargé de se rendre à Versailles.

En 1790, Claude Bouteloupt est nommé commandant en chef de la garde nationale du canton.

En juillet de la même année, fut décrétée la Constitution civile du Clergé : le curé de Marizy Callier prêta le serment demandé ainsi que son vicaire Auduc.

Egalement en cette année 1790, fut fondue une nouvelle cloche, toujours en place, probablement avec le bronze des deux anciennes ; ce fut l'œuvre des frères Cauchois, fondeurs.

Cette même année, Claude Bouteloupt est le premier maire de la commune. Le 12 janvier 1791 sont vendus comme biens nationaux plusieurs prés et terres du domaine royal, puis le 31 mars suivant, 9 mai et 1<sup>er</sup> juin seront encore vendus les biens appartenant à l'église. L'abbé Callier tente de racheter ces biens, mais la cupidité de plusieurs de ses paroissiens (Nicolas Fricaud, François Laville marchand, la veuve Racaud de Montboin, Antoine Febvre marchand, Jean Gueugnon, Etienne Cottin) anéantit ses efforts. La vente des biens de l'église rapportera 7 702 livres.

Cet été 1791 fut particulièrement sec : les moulins situés sur l'Arconce ne pouvaient moulinier le grain nouveau, aussi le Directoire du département autorisa-t-il en fin août la levée des pelles des étangs du Rousset, de Méré, du Verdrat et successivement jusqu'à Charolles « pour donner une quantité d'eau suffisante pour moulinier » en indemnisant les propriétaires. La sécheresse continuant, une nouvelle levée des pelles fut autorisée le 10 octobre suivant.

Le 26 septembre 1791, soixante dix-huit volontaires du district partent pour les armées ... mais Marizy n'en fournit aucun.

Le 3 novembre suivant, Jean Denis, meunier au moulin de Méré élève une réclamation : son étang est vide et son moulin arrêté, il obtient une indemnité de 696 livres.

Au début de 1793, l'abbé Callier renonce à l'exercice de ses fonctions ecclésiastiques. La cure, louée à un particulier, puis maison d'école, sera enfin vendue à François Poncet le 31 juillet 1796. L'église a été pillée, fermée au culte ; le peu d'argenterie qu'elle contenait a été envoyée à Charolles pour y être fondue. Les croix des chemins sont abattus par des forcenés, étrangers à la paroisse.

A la fin de la période révolutionnaire, le curé de Suin, l'abbé Barault et son vicaire Claude Lambert rayonnèrent, non sans risque dans la région. Francis Grelin et son frère Antoine, décédés, menuisiers à Marizy, tenaient de tradition de famille, que la messe avait été célébrée dans leur atelier, alors logis familial, le placard tenant lieu d'autel, ceci dans la vieille maison Desmolaises.

Le souvenir de l'abbé Lambert est attesté par une note de Claude Bouteloupt, relatant un baptême aux Tatins ; d'autre part, l'abbé Lambert a relaté lui-même qu'en 1799 et 1800, il a fait 17 baptêmes et mariages la première année, la deuxième année 87 baptêmes et mariages.

Au printemps de 1793, une loi avait ordonné la levée de six cents hommes dans les 86 communes du district de Charolles. A Marizy, 61 électeurs désignèrent dix hommes : Borgne Jacques, Deschaume Lazare, Gautheron Jean, Larnière Jacques, Nuguet Antoine, Martin Lazare, Mactoux Pierre, Montmartin Jacques, Perron Claude, Giroux Claude. Ils furent convoqués pour le 6 mai suivant. Pour les équiper, il était dit de prendre le nécessaire dans les biens d'émigrés (couvertures, vaisselle) et même chez les particuliers, si c'était nécessaire.

Le mercredi 13 novembre suivant une ordonnance du district de Charolles ordonnait « que les municipalités qui ont plusieurs cloches les descendent à l'exception d'une et les fassent conduire à Charolles pour être fondues. Marizy n'en ayant qu'une la conserva ».

Le 10 juin 1794, en vertu de la loi du 27 brumaire, une école primaire est établie dans l'ancienne cure. Pierre-Aimé Bouteloupt, âgé de 18 ans, en est nommé instituteur. Garçons et filles lui sont confiés. Ce sont Marie et Pierette Godin, Nicolas Laville, Jacques Guillin, Marie Pallot, François Godin, Jean Serpery, Claude Dessolain, Benoit Perron, Jean Beaubernard, Jean Marizy, Emiland Berthier, Claude-Marie Auloy, Antoinette Auloy, Louise Despins, Françoise Lamère, etc ; en tout 36 élèves.

Pareille classe pour un si jeune maître n'est pas chose banale. Il est vrai que le maître, futur père d'une nombreuse famille, était fort sérieux malgré sa jeunesse. Pendant dix-huit mois, Pierre-Aimé enseignera garçons et filles ; par la suite, seuls les garçons lui seront confiés conformément à la loi. Il enseignera jusqu'en 1810, puis se consacrera complètement à la gestion de son domaine.

La vie se continue, assez paisible jusqu'en 1797. Le 3 février de cette année, au hameau de Commugny, un loup enragé mordit deux personnes. : Benoit Desrats 36 ans et Benoit Laborier. La première mourut le 16 mars suivant après deux jours d'accès de rage et le second, début avril après quatre jours d'accès de rage. Une tradition nous dit qu'on étouffait le malheureux entre deux édedons, comme l'autorisait une vieille coutume !

Les loups hantèrent longtemps Marizy. Vers 1870, ils dévoraient de nuit à demi un poulain dans un pré proche du bourg et l'on en relva des traces, dans la neige, dans le jardin de Me Antoine Bouteloupt.

Donnons quelques prix agricoles de fin de siècle :

- en 1784, le prix d'une vache oscille de 63 à 81 livres, un agneau 5 livres
- en 1788, une paire de bœufs 372 livres, un cochon gras 48 livrs, un veau 30 livres
- en 1795, une paire de bœufs 2 100 livres en assignats, une vaches 768 livres en assignats

Cent livres d'assignats finissent par ne valoir que 50 centimes en argent !

## **Marizy 1800 à 1857**

Cette période serait à compléter en compulsant les délibérations communales, les registres d'état civil et les registres paroissiaux.

Lorsque, après la signature du Concordat, il s'agit de rétablir le culte à Marizy, il fut question de l'abbé Lambert, mais sur la proposition de Monsieur Fricaud, le maire (acheteur de biens de l'église) appuyé par un grand nombre d'habitants, l'abbé Cailler fut rétabli dans ses fonctions.

La cure fut rachetée par la municipalité pour le loger.

Dès 1804, l'abbé Cailler reprend la tenue des registres paroissiaux abandonnés depuis son départ.

Tout le temps de l'empire, il y aura des appels de jeunes pour l'armée ; il est toutefois possible à l'appelé, ou à sa famille, d'acheter un suppléant moyennant un versement de trois cents francs (prix moyen de deux vaches à l'époque). Si l'appelé déserte, la famille est soumise à maintes tracasseries. La gloire impériale coûte chère aux simples particuliers !

En 1811-1815, Joseph Auloy est maire. Pierre-Aimé Bouteloupt adjoint.

En 1818, Marizy avec ses 1 055 habitants, est la commune la plus peuplée du canton (La Guiche a 950 habitants). En 1830, ce nombre augmentera encore : 1 176 habitants sur 3 075 hectares 46.

En 1813, Pierre Gaspard Tissier, notaire remplace Claude Delucenay, démissionnaire.

Le 13 avril 1818, Pierre-Aimé Bouteloupt est nommé maire. Il le sera encore en 1830.

En 1821, Philippe Colas fait enregistrer l'autorisation d'enseigner ; Louis Favier est instituteur en 1825.

L'abbé Cailler meurt en 1822 ; de 1706 à 1822, trois prêtres seulement ont desservi la paroisse jusqu'à leur mort, soit pendant 116 ans. En 1828, on compte 249 feux (maisons) à Marizy.

En 1830, le courrier vient de Saint Bonnet de Joux, tous les deux jours, distribué par le facteur, dit le « piéton » car il fait sa tournée à pied, il prend son repas de midi gratuitement à Méré. Les lettres distribuées ou recueillies par le facteur paient en sus du droit d'affranchissement variant de un à trois décimes, un droit fixe de un centime.

En voyageant par « malle-poste », on pouvait partir de Charolles à 10 heures du soir pour Mâcon, et de là partir pour Paris vers 6 à 7 heures du matin.

Si l'on est malade, vers 1830, on demande le docteur Vermont à Mont Saint Vincent ou le docteur Laville de la Plaigne à Saint Bonnet. Claude Cony est maître chirurgien à Mont Saint Vincent.

Des foires existent au bourg les 24 février, 24 avril, le lundi après la Saint Pierre et le 2 août.

L'Arconce était curée autrefois et des digues existaient : en 1836, il s'élève des plaintes contre les propriétaires riverains qui négligent de le faire.

En 1837, Pierre-Aimé Bouteloupt est toujours maire.

En 1824, une large pierre gravée de 1,50 m sur 1,18 m a été placée dans les bois communaux, au dessus d'Orgeval pour commémorer la victoire des français conduits par le duc d'Angoulême sur les espagnols dissidents à Trocadéro, dans le sud de l'Espagne. Ce bourg, avec les forts de Matagorne et de Luis formaient un ensemble que les troupes françaises prirent d'assaut. Ferdinand VII, roi d'Espagne, avait appelé à son aide « la Sainte Alliance » et Louis XVIII fut chargé d'aller à son secours. Cette pierre porte l'inscription suivante :

Gloire et mémoire soient

A jamais conservés à son,

A.R. Mneur le duc d'Angoulême

qui avec ses braves a

enlevé d'assaut le trocadéro

le 31 août 1828

ce fort élevé par les ins

Pteurs des forêts le garde à

cheval et le curé de Marizy

soussignés le 31 mars 1824

leur est dévoué

\*\*Pour perpétuel

et le souvenir de  
ce brillant fait  
d'armes de Premorel  
chevalier de Saint Louis  
Berland  
Aupècle

Que représentent les étoiles ??

D'autre part, il est possible qu'un fort en miniature, rappelant ceux du Trocadéro ait dû être élevé, dans lequel la pierre aurait été encastrée.

Quels sont les gages du personnel de ferme dans cette première moitié de siècle ?

En 1815, un jeune domestique reçoit pour gages annuels : une veste, une culotte, un gilet de tirdaine, une autre culotte de toile, quatre paires de sabots, une demie livre de laine, un chapeau, deux chemises ; la deuxième année, on y ajoute six francs.

Un fort domestique reçoit soixante francs en plus des avantages en nature énumérés ci-dessus.

Une servante reçoit, pour l'année, treize francs cinquante, un habillement de laine bleu et fil blanc, un tablier de fil blanc et rouge, deux coiffes dont l'une en mousseline et l'autre en toile, une livre de laine, cinq aulnes de toile et huit paires de sabots.

Il y a plusieurs tisserands de toile de chanvre : Jean Lagrue à Orgeval est l'un d'eux.

TURC est le faïencier des Dallerys : on lui voit nombre de fagots pour cuire assiettes et écuelles.

On mène colza et noix à Perraud dans son huilerie du Pont.

Le tailleur Lacave et ses aides taillent et cousent les habits, même à domicile : on les paie en partie en nature.

Le teinturier Berthier teint les étoffes.

Il y a trois carrières de pierre ; elles donnent une pierre de grès fin et sont situées à la Défense, à Volsin et au bois de Chaume ; la plus renommée est celle de la Défense.

Les forges du Verdrat exploitent une mine de fer aux Apports

Il y a sept moulins à blé sur l'Arconce, deux moulins à huile et trois foulons.

En 1850, Marizy compte 1 168 habitants, 248 maisons et 248 ménages. Il a 1 759 hectares en terres labourées, 471 hectares en prés et 720 hectares en bois.

Cinq fours à chaux alimentent les maçons.

En 1857, la première machine à battre le grain fait son apparition dans la commune : elle appartient au sieur Henriet, elle tourne grâce à la force de quatre chevaux.

A cette époque, le notaire est Me Claude Bouteloupt. Pour les soins, nous avons le docteur Fénéon à la Guiche et à Saint Bonnet le docteur Ducloux.

En 1839 et 1847, des réparations s'imposent à l'église que l'on démolira à la fin du siècle.

## Renseignements utiles

Le noble inférieur est celui qui tient sa terre non en héritage (à l'origine) mais en concession d'un grand propriétaire. Il habite non le château mais auprès du village une maison-forte entourée de fossés.

### Redevances :

- a) en blé, avoine
- b) la dîme établie par l'Eglise au IX<sup>ème</sup> siècle mais souvent cédée à un propriétaire ou usurpée par lui, consiste en une part de grains. Elle est souvent amodiée à un tiers.
- c) les gélines (volailles)
- d) les corvées (charrue, charrois, ...)
- e) le guet
- f) les banalités (four, moulin)

### Mesures :

- la lieue de Bourgogne = 5 847,108 mètres
- char de foin du Charolais = 18,994 ares
- la bichetée = 38 à 57 ares (ce que l'on peut semer avec 60 kgs de blé)
- la boisselée (ou bosselée) = 13,295 ares
- l'arpent = 42,559 ares
- la toise = 2,436 mètres
- l'aulne = 0,812 mètres
- la mesure de Mont Saint Vincent = 20,620 litres

Le cens : redevance sur la terre payée par le paysan franc – rente invariable. Ce dernier paie, en outre, une redevance personnelle « la taille » ou franchise.

Le serf : taille à la volonté du seigneur - droit de formariage, soit épouse une femme d'une autre seigneurie - mainmorte, impossibilité de léguer, sauf à ses enfants, s'ils vivent avec lui.

Pour la coutume nul n'est serf de corps en Bourgogne, que quand il lui plaît.